

« Évolution démographique : défis et solutions pour les assurances sociales et le travail avec les personnes âgées »

Uwe Koch

Haute école zurichoise de
sciences appliquées (ZHAW),
département Travail social,
Institut pour la diversité et la
participation sociale



Evolution démographique : défis et solutions pour les assurances sociales et le travail avec les personnes âgées

1^{er} congrès national Focus Vieillesse

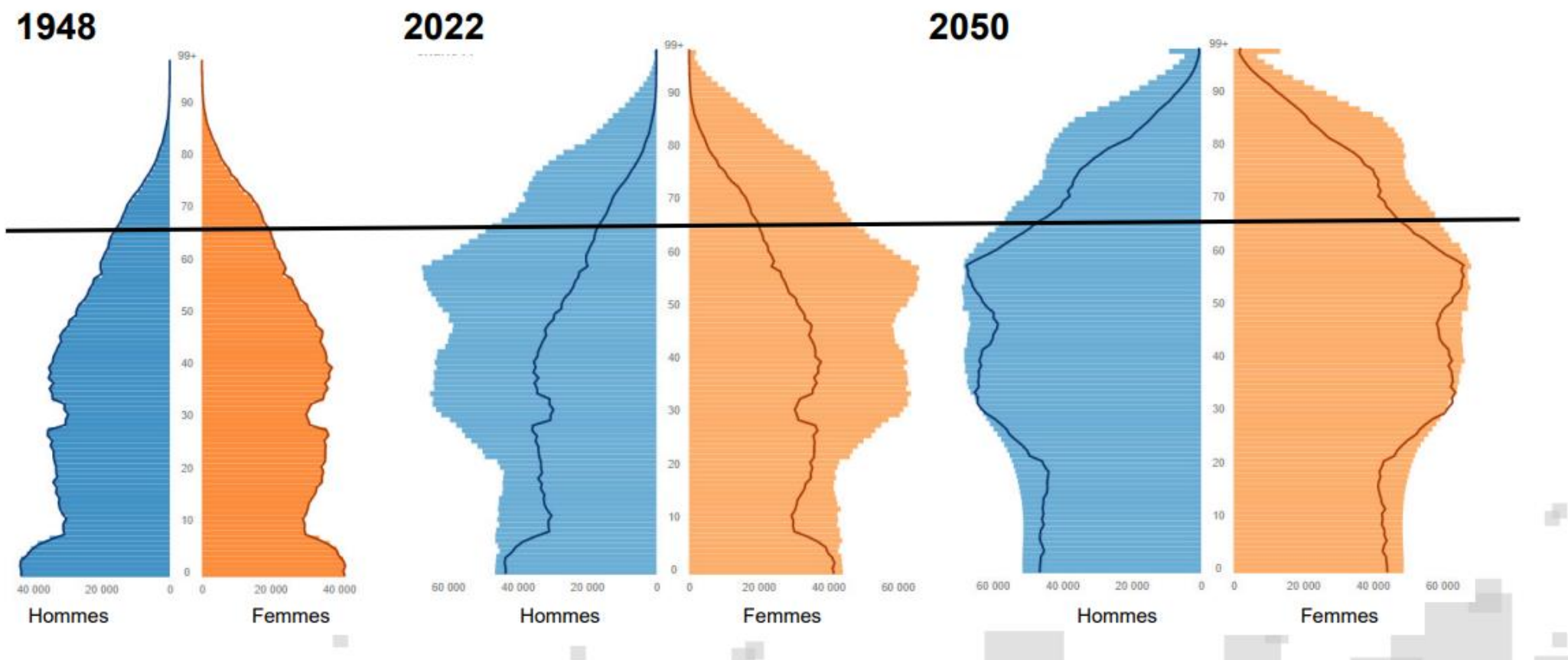
Uwe Koch
Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW)
Département Travail social
Institut pour la diversité et la participation sociale

Evolution démographique

Sommaire

- Evolution démographique
- Défis et solutions pour les assurances sociales
- Défis et solutions pour le travail avec les personnes âgées
- Bilan et bibliographie

Pyramide des âges de la population



[OFAS \(2022\)](#), Le projet AVS 21

Évolution – scénario de référence

2020–2050

01 Population

Structure par âge

2020 1,73 mio
2050 2,02 mios

0–19 ans

2020 5,31 mios
2050 5,75 mios

20–64 ans

2020 1,64 mio
2050 2,67 mios

65 ans ou plus

2020 8,69 mios
2050 10,44 mios

Total

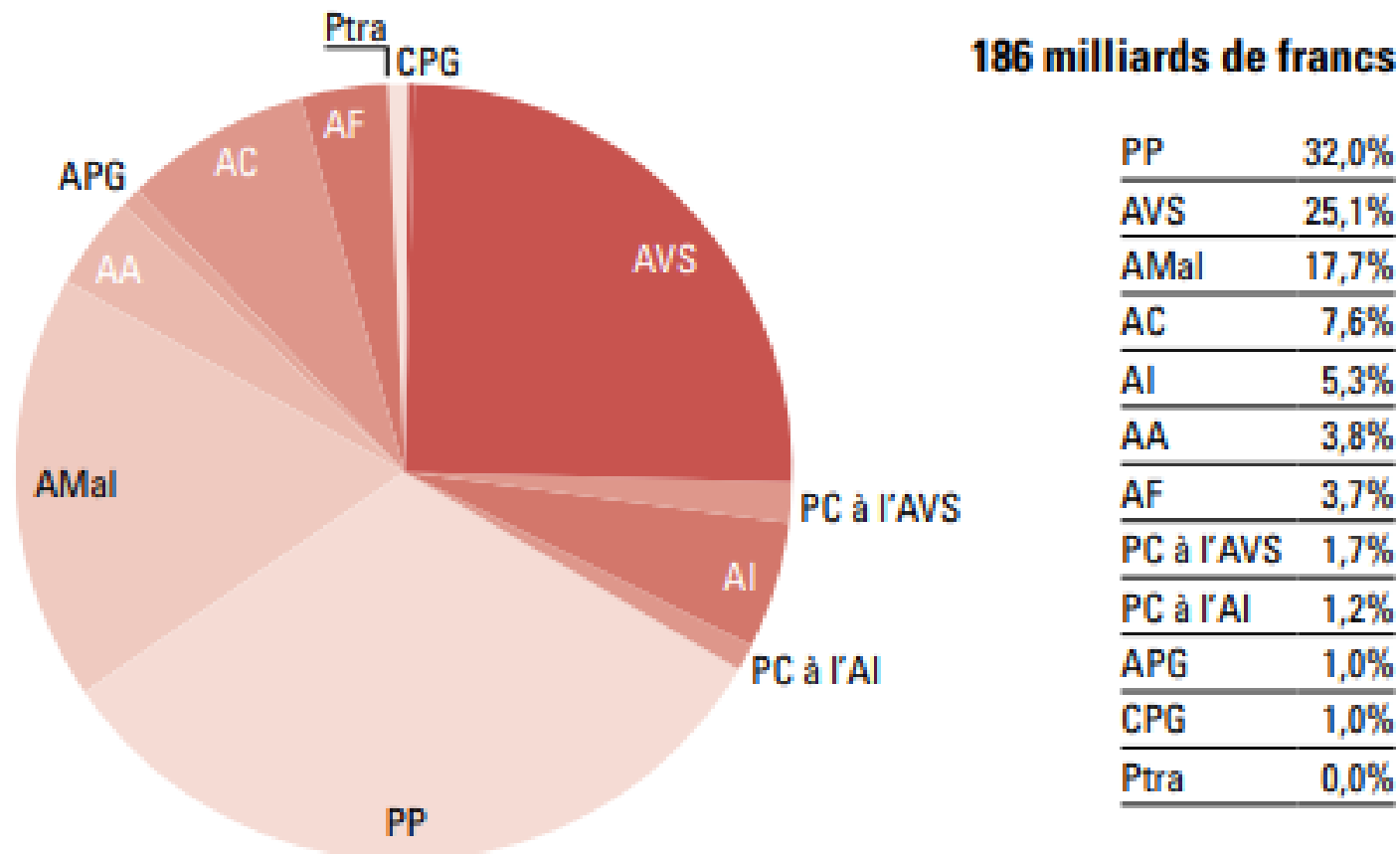


Le nombre de seniors de 80 ans ou plus va plus que doubler



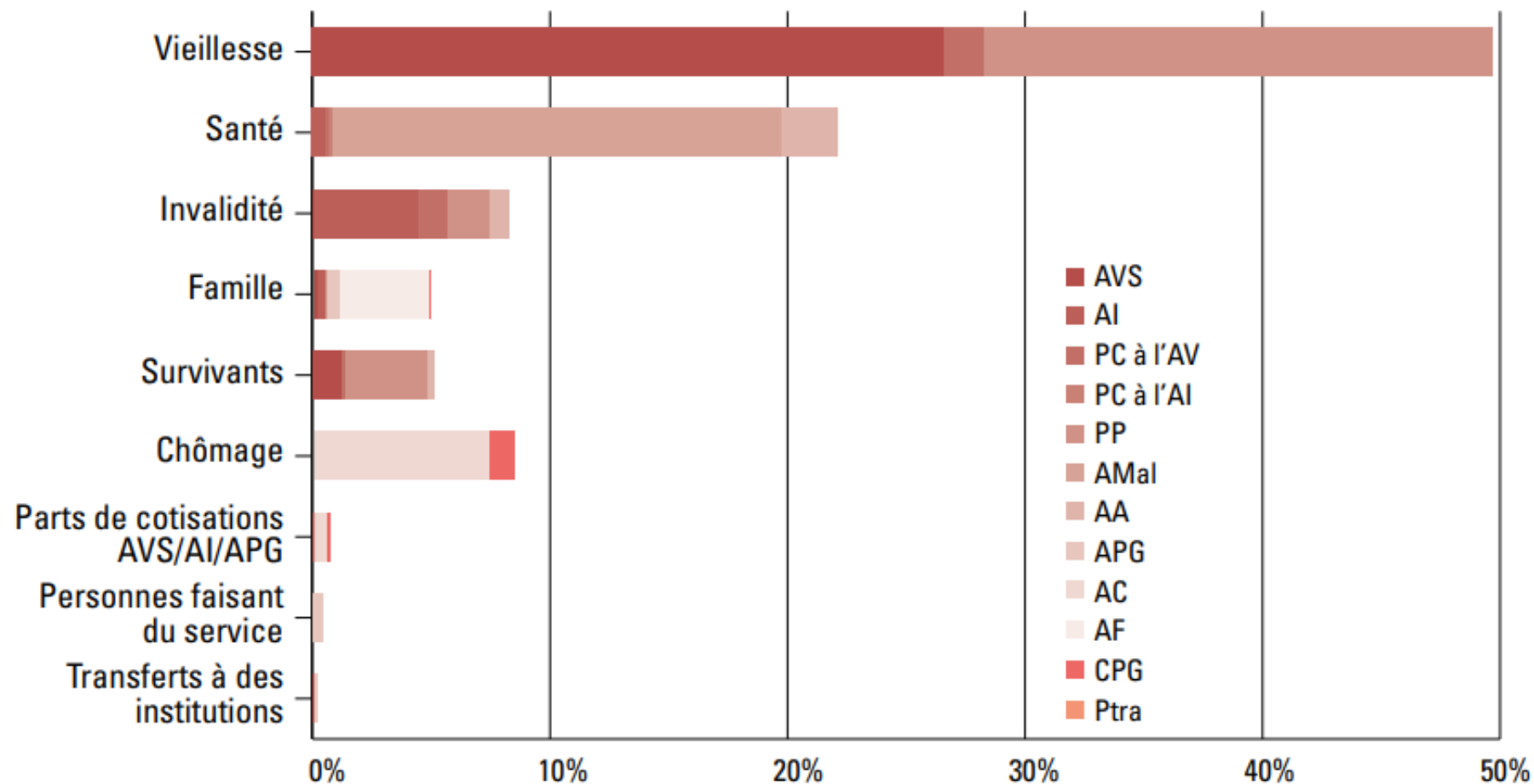
[OFS \(2021\)](#), Scénarios de l'évolution de la population

Part de chaque assurance sociale dans le total 2021, en % des dépenses



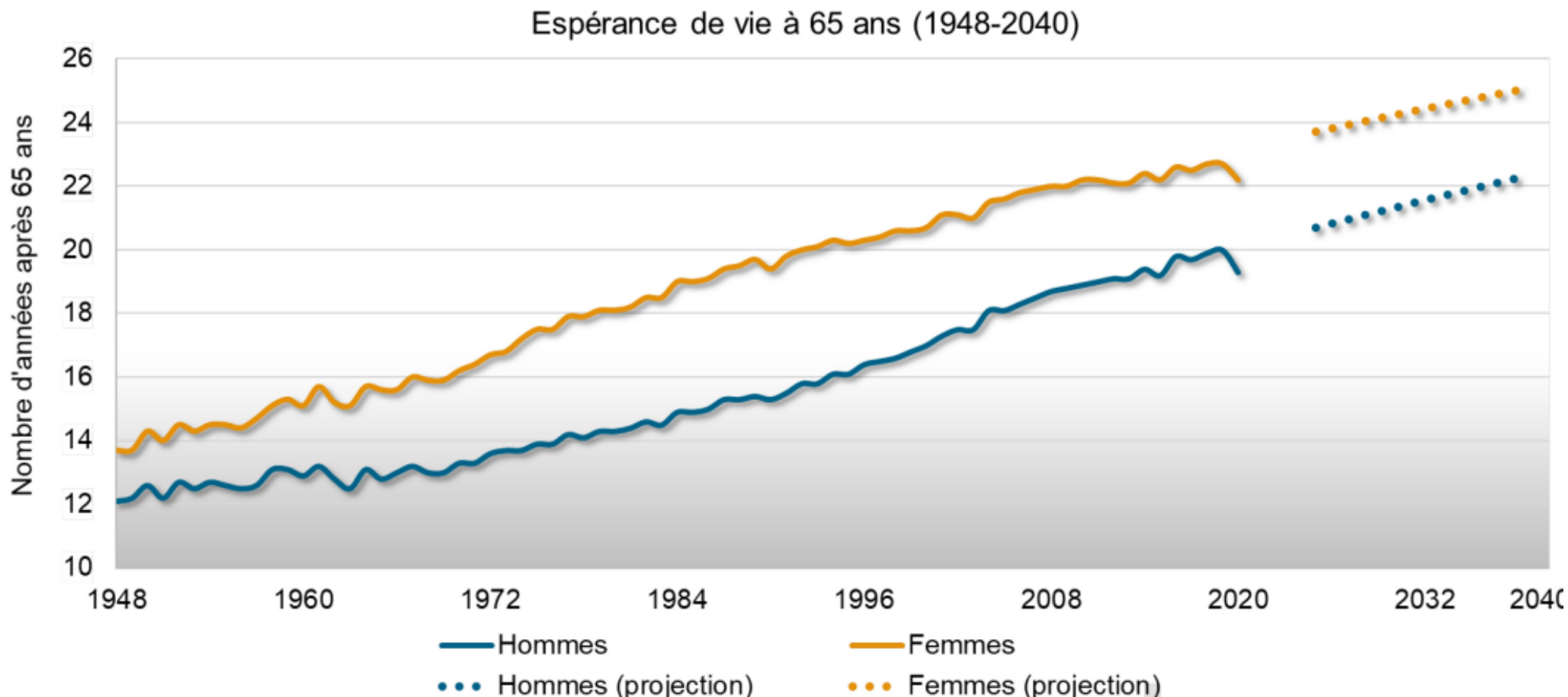
[OFAS \(2023\), Assurances sociales, Statistique de poche](#)

Prestations sociales par risque en 2021, en %



[OFAS \(2023\), Assurances sociales, Statistique de poche](#)

Espérance de vie à 65 ans



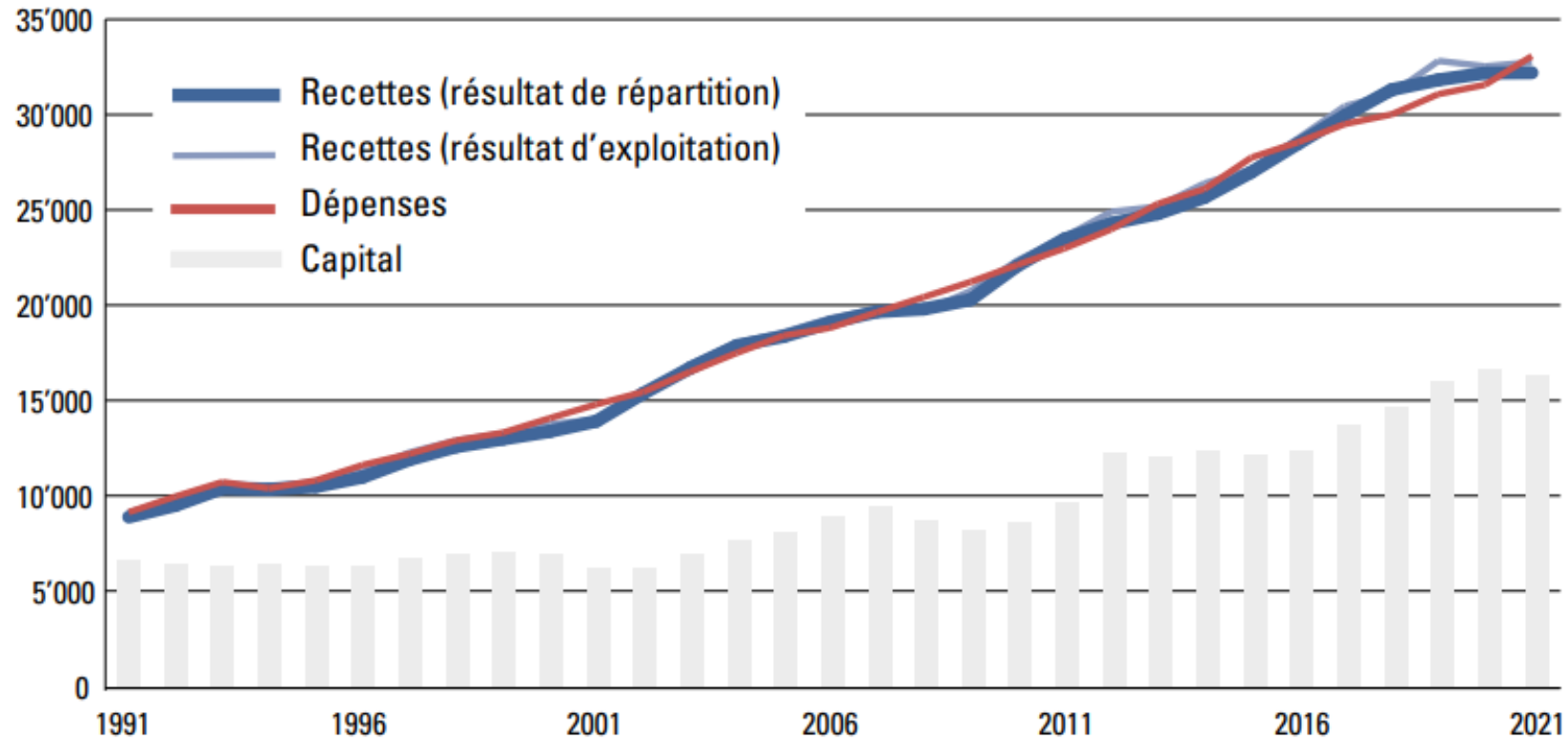
[OFAS \(2022\)](#), Le projet AVS 21



Soziale
Arbeit
Travail
social

Défis pour les assurances sociales

Evolution de l'assurance-maladie selon la LAMal en millions de francs



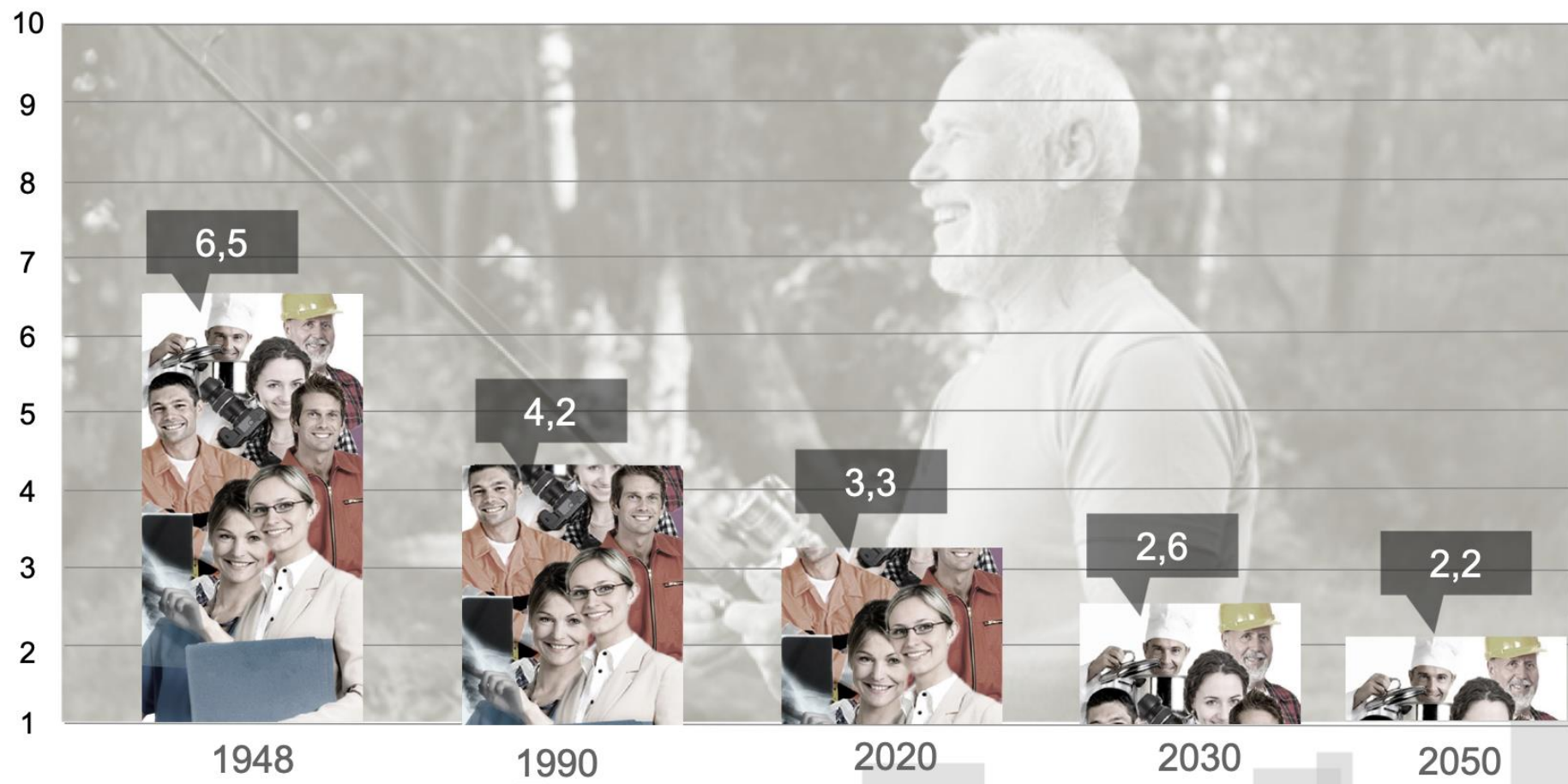
[OFAS \(2023\)](#), Assurances sociales, Statistique de poche

Concept des trois piliers



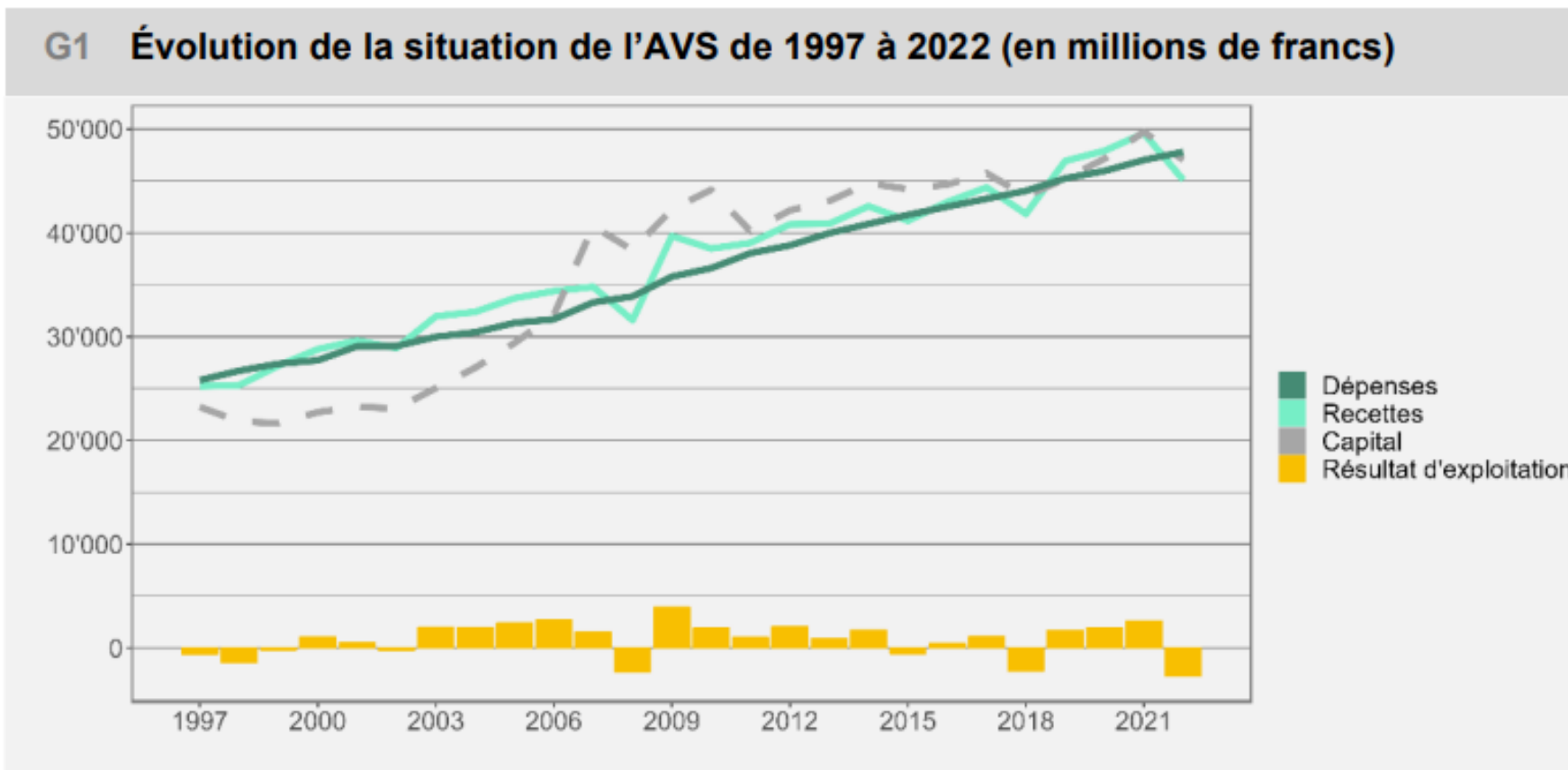
* offre des avantages fiscaux

Rapport entre personnes en âge de travailler et personnes retraitées



[OFAS \(2022\)](#), Le projet AVS 21

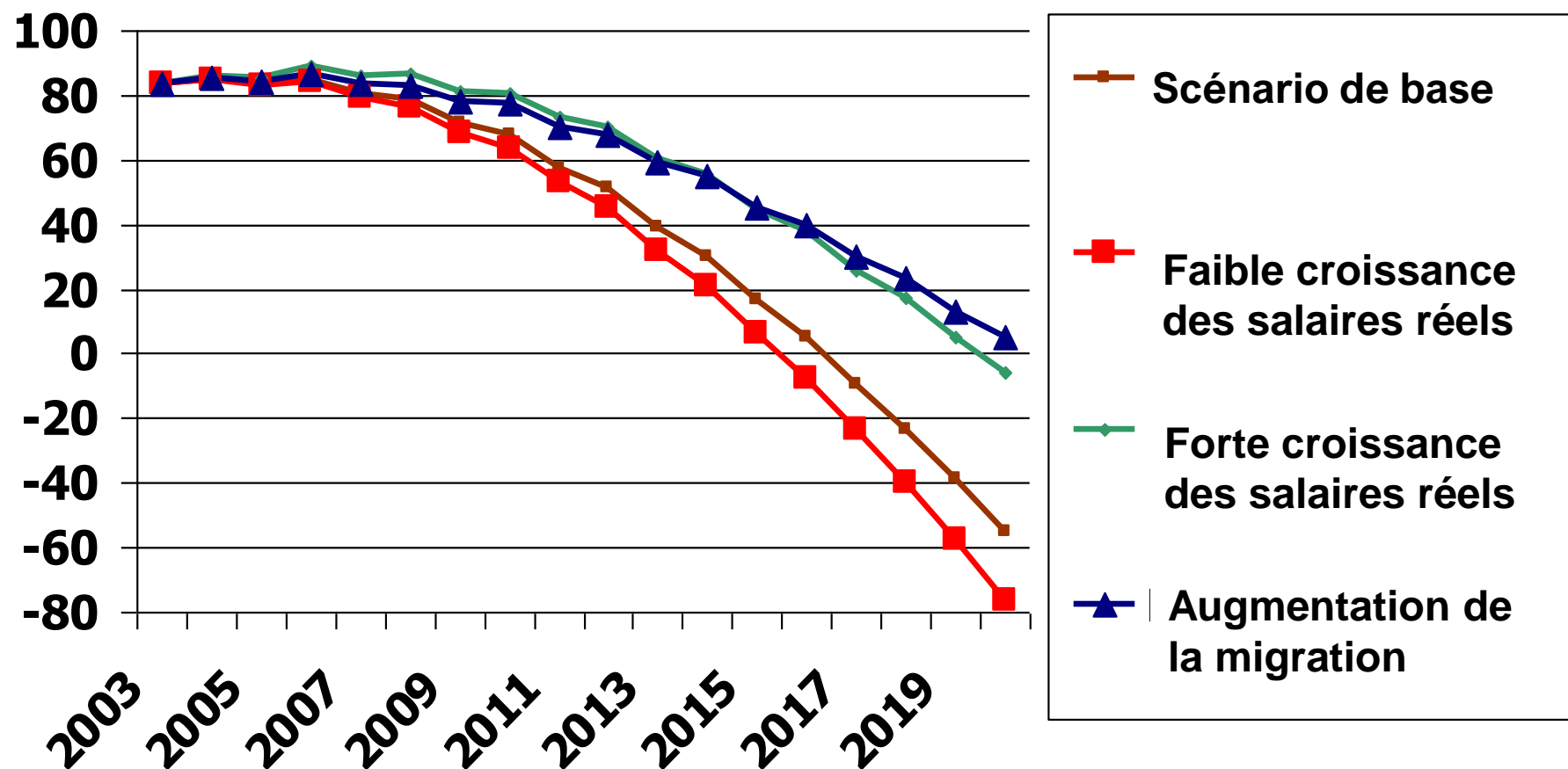
Statistique de l'AVS



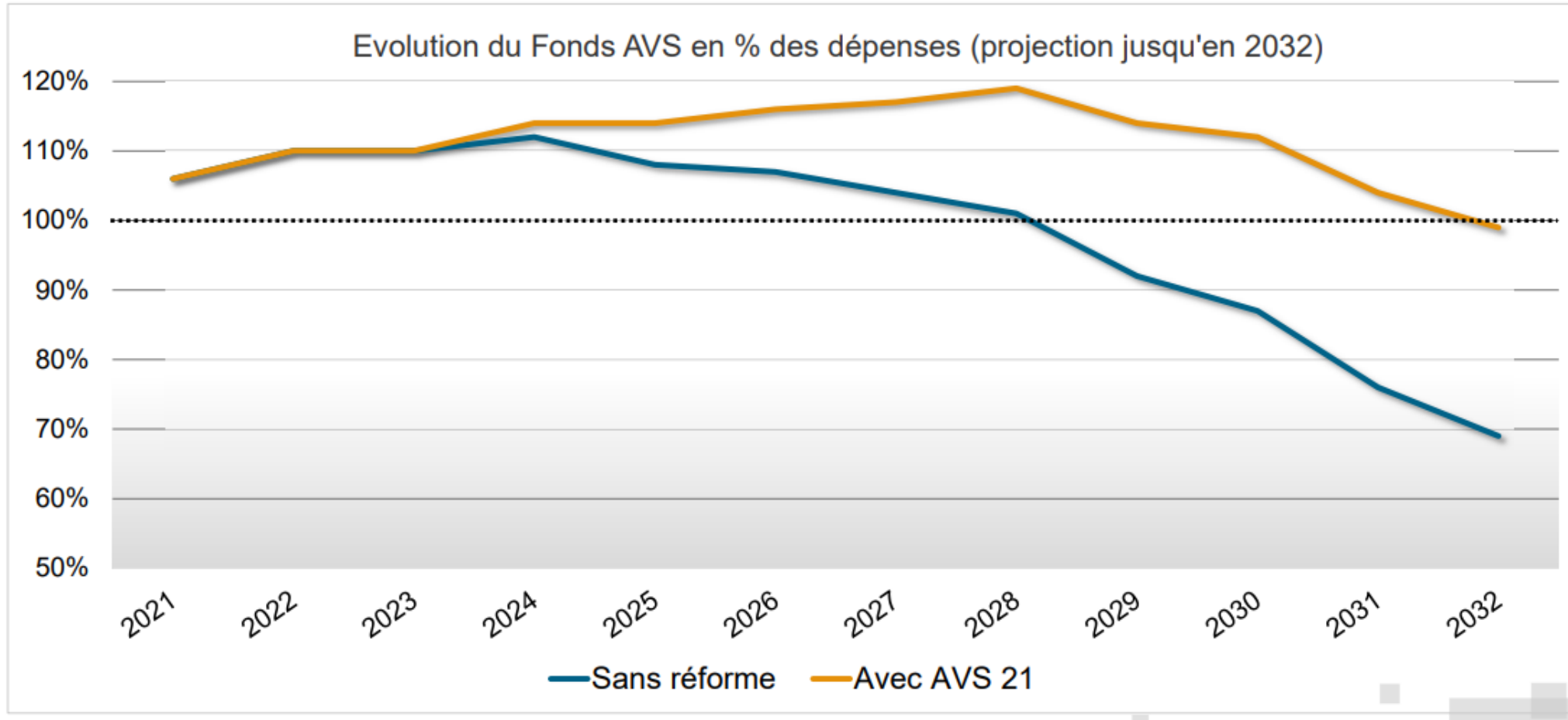
Source : OFAS, exploitation des comptes annuels de l'AVS (CdC)

[OFAS \(2023\), Statistique de l'AVS](#)

Evolution du Fonds AVS : prévisions 2003

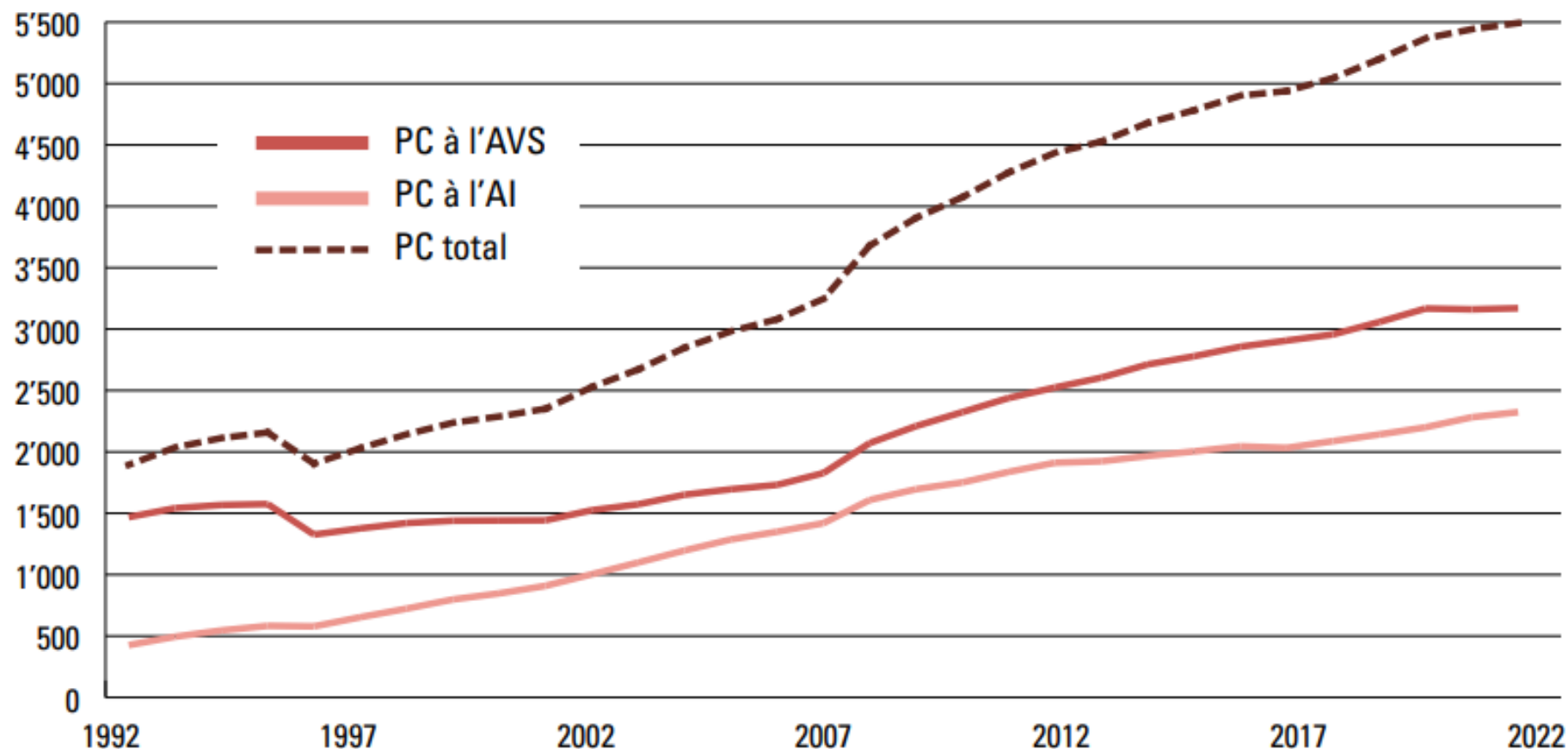


Evolution du Fonds AVS: prévisions 2021



[OFAS \(2022\)](#), Le projet AVS 21

Evolution des prestations complémentaires en millions de francs

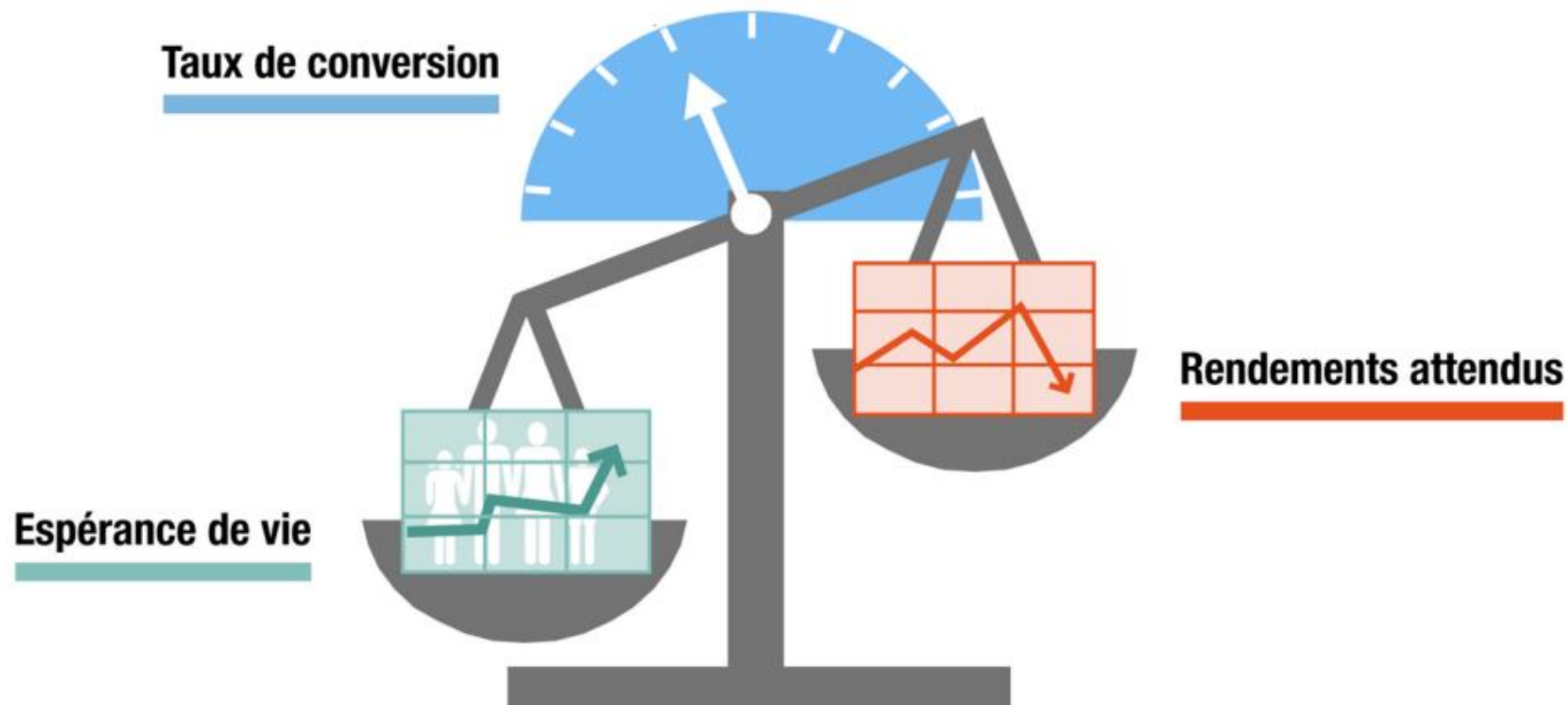


[OFAS \(2023\)](#), Assurances sociales, Statistique de poche

Défis de la prévoyance professionnelle

- **Espérance de vie plus élevée**
- **Les rentes de vieillesse ont été versées en moyenne :**
 - 1985: pendant 14,9 ans (♂) et 19 ans (♀)
 - 2021: pendant 19,9 ans (♂) et 22,7 ans (♀)
- **Marchés de capitaux plus fragiles**
- **Marchés financiers instables :**
 - Fortes fluctuations des valeurs boursières
 - Le troisième cotisant « s'affaiblit »

Le taux de conversion détermine l'équilibre financier du 2^e pilier



OFAS (2023), Réforme de la LPP, Le projet soumis en votation

Solutions pour les assurances sociales

AVS 21 : aperçu des mesures les plus importantes

- Harmonisation de l'âge de référence des hommes et des femmes à 65 ans
- Mesures de compensation pour les femmes de la génération transitoire
- Un départ à la retraite plus flexible
- Incitations à travailler après 65 ans
- Relèvement de la TVA de 0.4 point de pourcentage

Initiatives populaires en cours sur les rentes de vieillesse de l'AVS

Votations le 3 mars 2024

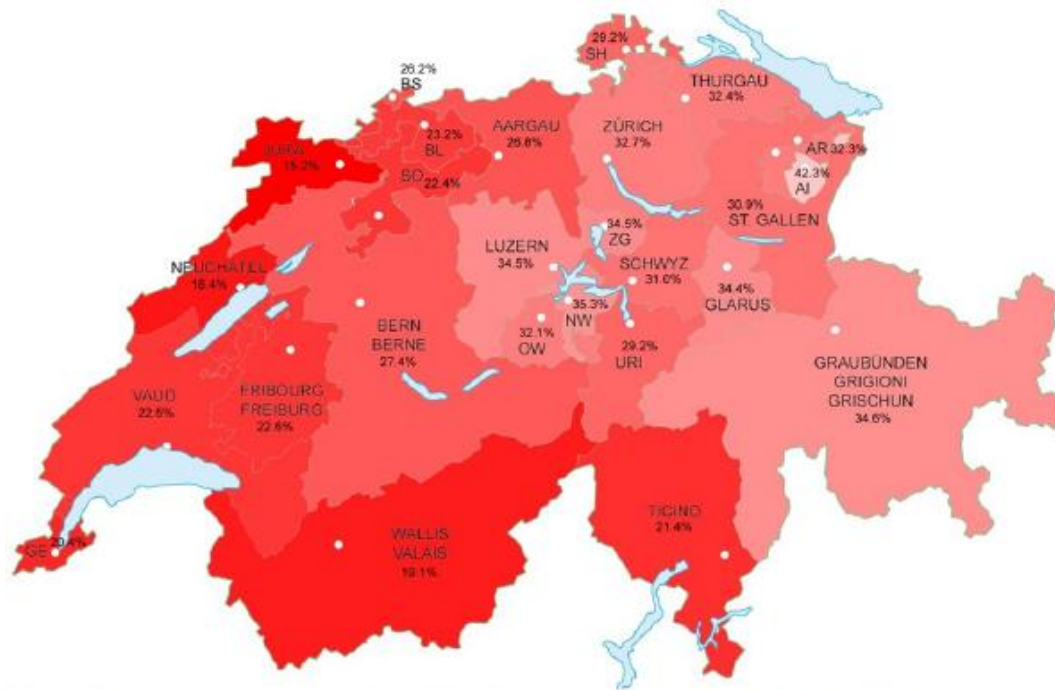


Réforme LPP prévue : référendum en 2024

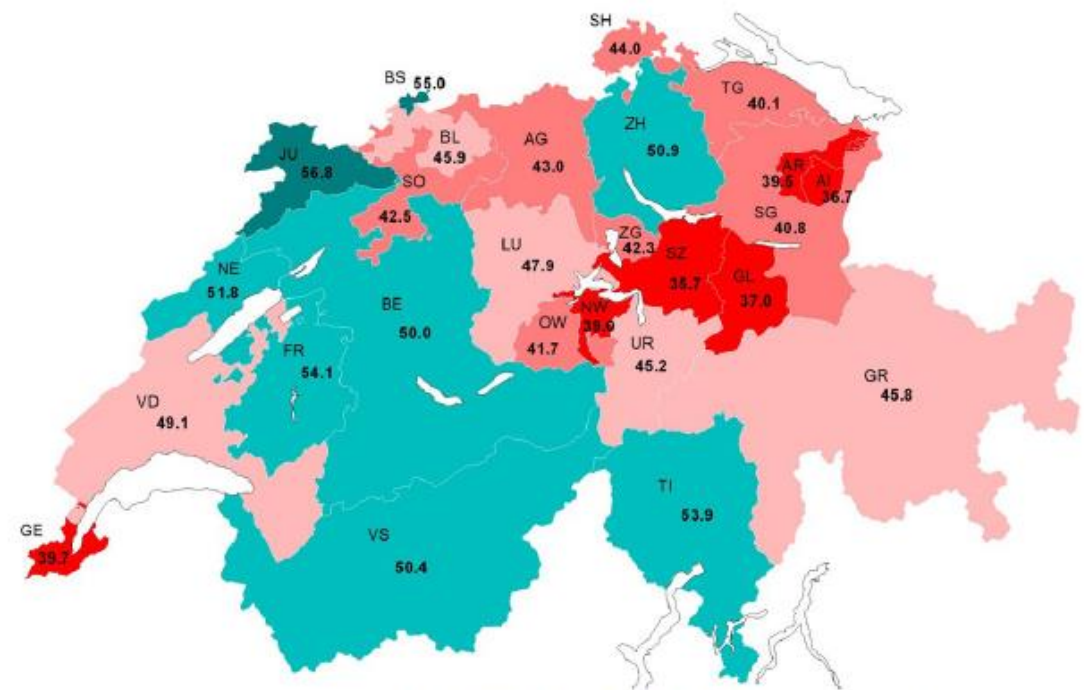
Les principales mesures sont les suivantes :

- Abaissement du taux de conversion minimal de 6,8% à 6,0%
- Abaissement du seuil d'entrée
- Introduction d'une déduction de coordination définie selon le salaire et correspondant à 20% du salaire AVS
- Supplément de rente pour la génération transitoire
- Simplification des bonifications de vieillesse

Jusqu'à maintenant, le peuple a dit non à l'abaissement du taux de conversion



Votations du 7 mars 2010 : 72,7 % de non

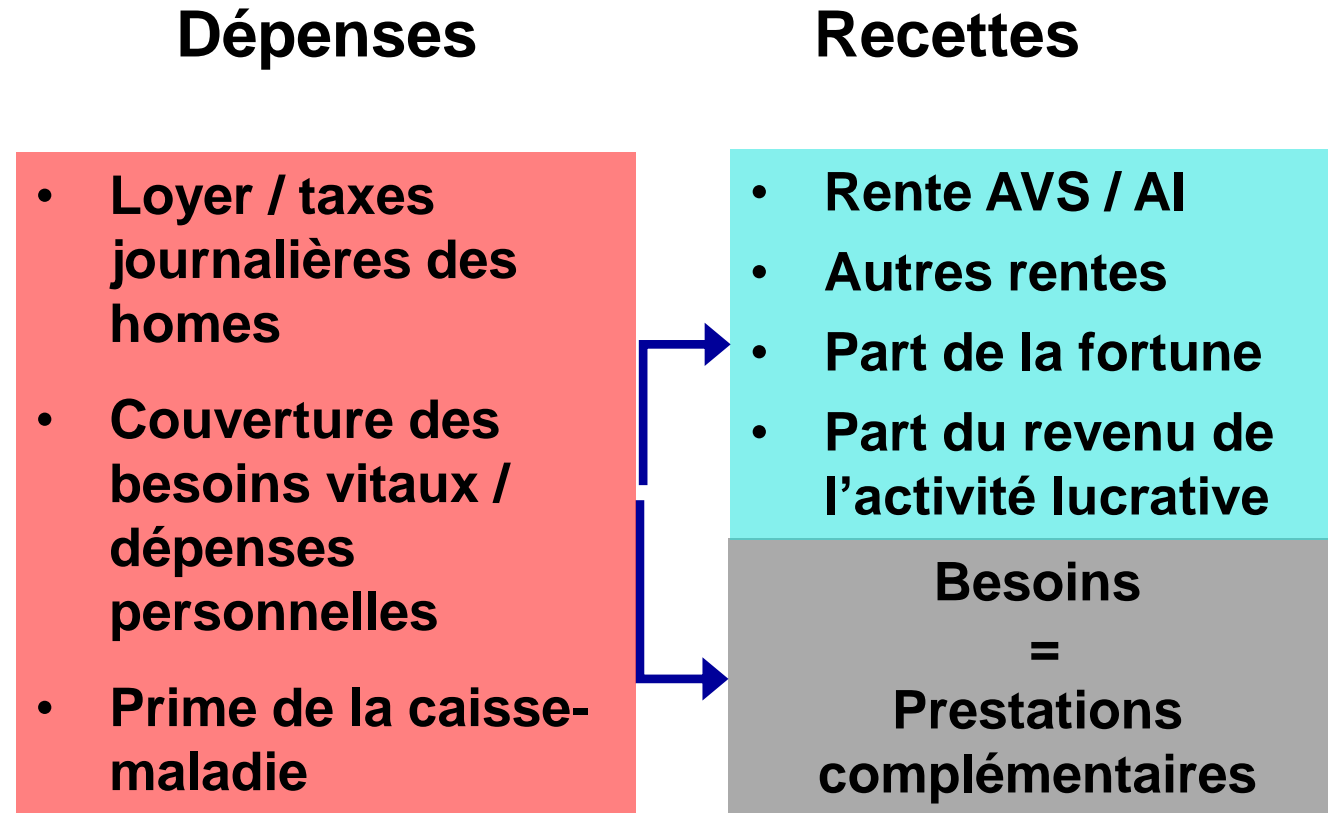


Votations du 24 septembre 2017 : 52,7 % de non

Estimations

- Les projets de réforme impliquant une réduction des rentes peinent à franchir le cap des votes référendaires.
- Selon les premiers sondages, la population serait favorable à un renforcement de l'AVS par le versement d'une 13e rente.
- L'âge médian de l'ensemble de la population est de 42 ans. Lors des votations en 2019, plus de la moitié des électeurs étaient âgés de plus de 57 ans. Bientôt, ce sera 60 ans.
- Compte tenu de l'évolution démographique, tant l'AVS avec le système de répartition (financement) que la LPP avec le système de capitalisation (taux de conversion) sont fortement mis à l'épreuve.
- L'objectif visé est une optimisation des prestations complémentaires.

Systeme des prestations complementaires



Avantages des prestations complémentaires

- Système bien établi pour assurer les moyens de subsistance à la retraite et couvrir les frais de séjour en home
- Compensation des rentes AVS et LPP modestes
- Axées sur les besoins et donc financièrement avantageuses
- Financement par les recettes fiscales de la Confédération, des cantons et, en partie, des communes
- Marge de manœuvre pour le remboursement des frais de maladie et des frais de prise en charge au niveau cantonal

Inconvénients des prestations complémentaires

- Procédure d'inscription dissuasive
- Obligation de déclarer l'évolution de la fortune ainsi que les revenus et dépenses jusqu'à 10 ans avant la demande
- Durée de traitement parfois très longue pour les nouvelles demandes
- Obligation des héritiers de rembourser les prestations complémentaires perçues légalement par le/la défunt/e
- Les prestations complémentaires sont toujours perçues comme une « assistance », en particulier par les personnes retraitées
- Il est estimé que 16 % de personnes de 65 ans et plus vivant à domicile, soit environ 230 000 personnes, ne font pas valoir leur droit aux prestations complémentaires.
- Le minimum vital est trop bas
- Remboursement insuffisant des frais de prise en charge

Optimisation des prestations complémentaires

Mesures pour encourager le recours aux prestations complémentaires :

- Campagnes d'information afin que les prestations complémentaires soient perçues comme une assurance sociale équivalente à l'AVS
- Avis automatique comme pour les réductions de primes individuelles

Mesures pour lutter contre la stigmatisation des prestations complémentaires :

- Suppression du contrôle rétroactif de la gestion des ressources et dépenses
- Suppression de l'obligation des héritiers de rembourser les prestations complémentaires perçues légalement par le/la défunt/e

Optimisation des prestations complémentaires

Amélioration des prestations :

- Augmentation de 50% de la couverture des besoins vitaux
- Suppression ou augmentation du seuil d'entrée lié à la fortune
- Hausse des franchises sur la fortune
- Augmentation du remboursement des frais d'aide et de prise en charge

Défis pour le travail avec les personnes âgées

Défis pour le travail avec les personnes âgées

- Augmentation du nombre de personnes âgées, en particulier de celles qui sont seules
- Souhait des personnes âgées de rester à domicile aussi longtemps que possible
- Pression des coûts en matière de prestations de soins et de prise en charge en raison de l'évolution démographique
- Pénurie de personnel qualifié
- Manque de données globales auprès de la Confédération et des cantons sur les offres proposées aux personnes âgées
- Difficultés liées à la charge financière et problèmes d'accessibilité pour des raisons socioculturelles et socioéconomiques
- Proches moins disponibles

Pro Senectute (2023)

Recours aux prestations d'accompagnement et de soins par les seniors

En Suisse, plus de 95% des personnes de 65 ans et plus vivent chez elles. Parmi elles, 8,3% font appel à des prestations d'accompagnement, 6,3% à des prestations de soins et 10,7% aux deux types de prestations.

En d'autres termes:

131 000 personnes ont recours à des prestations d'accompagnement

100 000 personnes ont recours à des prestations de soins

169 000 personnes ont recours à des prestations d'accompagnement et de soins



Forme de ménage



Sexe



Rôle crucial des ressources financières

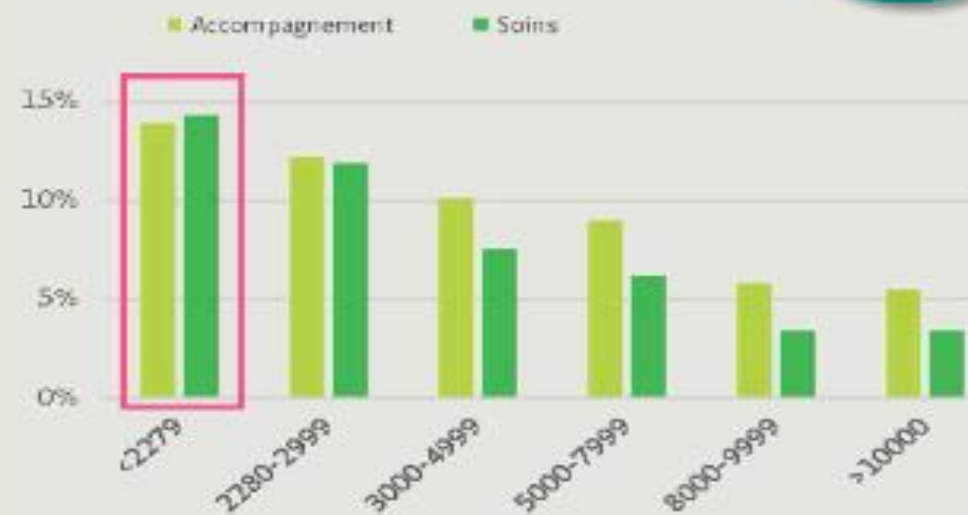


Les seniors les plus pauvres sollicitent davantage les prestations de soins que les prestations d'accompagnement. Chez les seniors disposant d'un revenu élevé, c'est exactement l'inverse.

Ce qui suggère que les seniors avec un revenu modeste ne peuvent pas se permettre d'avoir recours à un accompagnement. Un fait qui pourrait contraindre les personnes concernées à entrer plus tôt en établissement médico-social.



Revenu



Pour plus d'informations sur l'enquête



Une bonne prise en charge des personnes âgées

- Nous partons du principe qu'un soutien est apporté dans le domaine de l'aide, de la prise en charge et des soins lorsque, sur la base d'une évaluation approfondie, il est jugé indispensable pour assurer une qualité de vie satisfaisante.
- Le bien-être dépend aussi bien des conditions de vie matérielles que de la perception subjective de la qualité de vie.

AIDE

Soutien sous forme de prestations de service et en nature

PRISE EN CHARGE

au sens strict
Une relation d'aide, qui englobe une approche bienveillante et encourageante

SOINS

Soutien dans le cadre de problèmes de santé et de limitations fonctionnelles

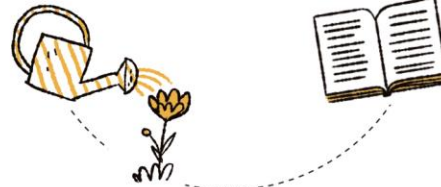
[Bass \(2023\)](#), Prise en charge des personnes âgées

Les 6 champs d'action d'une bonne prise en charge

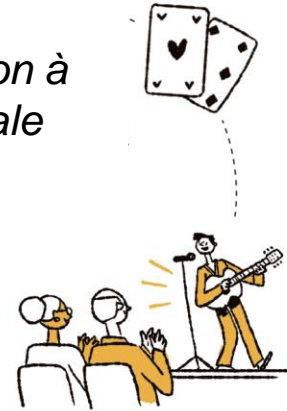
Autonomie personnelle



Organisation du quotidien



Participation à la vie sociale



Gestion commune du ménage



Prise en charge dans les situations de soins



Conseils et coordination au quotidien



[Fondation Paul Schiller \(2022\)](#), Coûts et financement d'une bonne prise en charge au troisième âge en Suisse

Evaluation des besoins supplémentaires

	Nombre de personnes par année	Nombre d'heures Besoins supp. de prise en charge par année	Coûts supp. par année
Personnes en établissements stationnaires	157 000	6 mio à 9 mio	300 à 450 mio CHF
Ambulatoire: personnes avec un soutien formel	280 000	3 mio à 10 mio	
Ambulatoire : personnes avec un soutien uniquement informel	91 000	2 mio à 3 mio	488 à 1159 mio CHF
Ambulatoire : personnes sans soutien, mais ayant des besoins	> 95 000	3 mio à 6 mio	
Total	> 623 000	14 mio à 28 mio	Env. 800 à 1600 mio CHF

[BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG \(2021\)](#), Gute Betreuung im Alter – Kosten und Finanzierung (uniquement disponible en allemand)

Solutions pour le travail avec les personnes âgées

Approche globale

- Des mesures sont indispensables à tous les échelons fédéraux pour garantir aux personnes âgées une prise en charge adaptée, intégrative et accessible.
- Le champ d'action politique « prise en charge des personnes âgées » doit être développé par les cantons et les communes en tant que mission collective.
- Le travail social communautaire et le travail de proximité axé sur l'espace social sont essentiels.
- Les prestations des bénévoles et des proches doivent être conservées et développées.
- De nouveaux modèles de financement doivent être élaborés pour la prise en charge.

Les proches en tant que ressources

- En Suisse, environ la moitié des personnes de plus de 65 ans bénéficient d'une prise en charge à domicile.
- En général, les proches sont impliqués dans la gestion dès l'apparition d'une maladie et connaissent les besoins et habitudes des personnes concernées. Ils disposent d'un bagage précieux pour les soins à leur prodiguer et leur accompagnement.
- Lors d'une entrée en institution, ils assurent la continuité de la prise en charge. Ils offrent un soutien et un appui pour l'intégration des bénéficiaires.
- Ils rendent visite aux membres de leur famille et les divertissent.
- Ils les aident à établir un lien avec les autres résidentes et résidents.
- Ils règlent les questions financières et rendent de petits services.

Le travail des proches fait partie d'une bonne prise en charge

Champ d'action	Contribution des proches en milieu stationnaire
Autonomie personnelle	Soutien à l'autodétermination
Organisation du quotidien	Préservation de l'identité biographique individuelle par une organisation adaptée de la vie quotidienne
Participation sociale	Renforcement du sentiment d'appartenance sociale et de la participation à la vie collective
Prise en charge dans les situations de soins	Accompagnement en cas de difficultés physiques et psychosociales
Conseil et coordination au quotidien	Mise en réseau des prestations de soutien internes et externes à l'institution, accompagnement dans les situations de crise aiguës

Variantes de financement de la prise en charge des personnes âgées

- Incitation financière de la Confédération (similaire à l'accueil extrafamilial des enfants)
- Indemnité de prise en charge (similaire à l'allocation pour impotent)
- Garantie de prise en charge (en fonction du revenu)
- Remboursement par les prestations complémentaires

Projet du Conseil fédéral sur le financement des prestations de prise en charge par les prestations complémentaires

Les prestations suivantes doivent être prises en compte par les prestations complémentaires dans le cadre du remboursement des frais de maladie et d'invalidité :

- Un système d'appel d'urgence
- Une aide au ménage
- Un service de repas
- Des services de transport et d'accompagnement
- L'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées
- Un supplément pour la location d'un logement adapté aux personnes âgées

Montant du remboursement

- Le droit à un remboursement est indépendant du droit à une allocation pour impotent.
- L'allocation pour impotent ne doit pas être déduite du remboursement.
- Pour les frais remboursables, les cantons peuvent fixer des montants maximaux. Ceux-ci doivent s'élever au minimum à CHF 13 400 par personne et par année.

Bilan et bibliographie

Bilan I

- L'évolution démographique est, sans surprise, un défi pour les assurances sociales et le travail avec les personnes âgées.
- L'AVS ne doit pas être davantage développée. La solidarité intergénérationnelle sera (trop) mise à mal.
- Dans les discussions politiques en cours concernant les réformes de la prévoyance vieillesse, une attention particulière doit être accordée à la pauvreté des personnes âgées.
- Les prestations complémentaires doivent être élaborées de manière moins stigmatisante. Elles compensent les lacunes des rentes AVS, qui ne peuvent suffire à couvrir les besoins vitaux.

Bilan II

- La prise en charge des personnes âgées figure enfin dans les discours politiques et prend sa place.
- Une bonne prise en charge des personnes âgées ne doit pas uniquement être motivée par la perspective d'économiser des frais de séjour en institution.
- Les évaluations des besoins de prise en charge doivent être facilement accessibles et ne doivent pas être à l'image des indemnités d'assistance de l'AI.
- Il convient d'impliquer les proches de manière plus structurée et de valoriser leur travail. Des offres de relève, en particulier, doivent leur être proposées.

Bibliographie

- Baumeister, B., Strohmeier Navarro Smith, R., Adili, K., 2023. Gute Angehörigenarbeit in der stationären Betreuung und Pflege von älteren Menschen. Zurich: Haute école des sciences appliquées de Zurich. Disponible en anglais ou en allemand sur : <https://doi.org/10.21256/zhaw-26869>
- Carigiet, E., Koch, U. (2021). Ergänzungsleistungen zur AHV/IV. Zürich: Schulthess
- Gabriel, R.; Kubat, S., 2022. Observatoire vieillesse de Pro Senectute : La pauvreté des personnes âgées en Suisse en 2022. Disponible sur : <https://www.prosenectute.ch/fr/espace-pro/publications/observatoire-vieillesse/pauvrete-personnes-agees.html>
- Gabriel, R., Koch, U., Meier, G. & Kubat, S. (2023). Observatoire vieillesse de Pro Senectute : Non-recours aux prestations complémentaires. Disponible sur: <https://www.prosenectute.ch/fr/espace-pro/publications/observatoire-vieillesse/non-recours-aux-pc.html>
- Heinzmann, C., Knöpfel, C., Pardini, R. (2020). Wegweiser für gute Betreuung im Alter. Disponible en allemand sur : <https://www.gutaltern.ch/publikationen/studien/wegweiser-fur-gute-betreuung-im-alter/>
- Höpflinger, F. (2023) Alter im Wandel – Zeitreihen für die Schweiz. Disponible en allemand sur : <http://www.hoepflinger.com/fhtop/Wandel-des-Alters.pdf>
- Kägi, W., Frey, M., Huddleston, C., Lamprecht, M., Metzler, R., Suri, M. (2021). Gute Betreuung im Alter – Kosten und Finanzierung. Disponible en allemand sur : https://www.gutaltern.ch/site/assets/files/2654/bss_studie_gute_betreuung_im_alter-kosten_und_finanzierung.pdf